

5 AOÛT 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 août 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

PIERRE BRASSARD

PAUL M. ROLLAND

MARCEL DION

Messieurs les conseillers JEAN McMASTER, ONIL COUTURE et JEAN-GUY TARTE sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2002-08-339

1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOÛT 2002

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2002-08-340

2. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2002

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2002-08-341

3. 1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2002

N. M.

3. 2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2002

5 AOÛT 2002

2002-08-342 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 JUILLET 2002

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2002-08-343 4.1 TOURNOI DE GOLF DES PETITS DÉJEUNERS DE ROXTON POND

N. M. 4.2 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE LA SCÉROSE EN PLAQUES

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE DOLLARS (465,000 \$) RELATIVEMENT À LA RELOCALISATION DE LA RUE CHAMPLAIN AINSI QU'À L'ACHAT DU TERRAIN OÙ EST LOCALISÉ LE RÉSERVOIR CHAMPLAIN

AM 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE

2002-08-344 5.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 863-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE »

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

2002-08-345 7.1 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

2002-08-346 7.2 MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE BROMONT

2002-08-347 7.3 FRAIS DE CONDOS – SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES HIBERNA

5 AOÛT 2002

| | | |
|-------------|------|--|
| 2002-08-348 | 7.4 | ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT |
| 2002-08-349 | 7.5 | ACHAT D'UNE IMMOBILISATION FINANÇÉE À MÊME LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2002 |
| 2002-08-350 | 7.6 | PARTICIPATION FINANCIÈRE AU COÛT DES TRAVAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE ET DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT |
| 2002-08-351 | 7.7 | CONSULTATIONS GÉNÉRALES (RETAINER) |
| 2002-08-352 | 7.8 | DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 843, RUE DE LAVIOLETTE |
| 2002-08-353 | 7.9 | DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 1457-2, 10, BOULEVARD DE BROMONT |
| 2002-08-354 | 7.10 | ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, CHEMIN DE GASPÉ |
| 2002-08-355 | 7.11 | OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 96 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, INTERSECTION CHEMIN DE GRANBY ET RUE SHEFFORD, FAITE PAR MADAME CLAIRE SAINT-JEAN |
| 2002-08-356 | 7.12 | OFFRE D'ACHAT DU LOT 261 DU CADASTRE DE BROMONT, RUE DE LAVIOLETTE, FAITE PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BRUNELLE |
| 2002-08-357 | 7.13 | MISE AUX NORMES DES TERRAINS DE JEUX, ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-07-325 |
| 2002-08-358 | 7.14 | FRAIS DE DÉPLACEMENT DES PREMIERS RÉPONDANTS |
| 2002-08-359 | 7.15 | CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE |
| 2002-08-360 | 7.16 | CAMPAGNE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE « ÉPILEPSIE EN FÊTE » |
| 2002-08-361 | 7.17 | DEMANDE DE CHANGEMENT DU NOM DE LA RUE DE SAGUENAY |
| 2002-08-362 | 7.18 | PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES HALTES ROUTIÈRES |
| 2002-08-363 | 7.19 | RÉCLAMATION DE MONSIEUR LUCIEN LORTIE |

5 AOÛT 2002

- 2002-08-364 7.20 LOCATION DU CASSE-CROÛTE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
- 2002-08-365 7.21 SERVICE D’AFFÛTAGE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
- 2002-08-366 7.22 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ACCORDÉ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2002-08-367 8.1 EMBAUCHE D’UNE EMPLOYÉE SURNUMÉRAIRE POUR REMPLACER LA RÉCEPTIONNISTE DURANT SES VACANCES
- 2002-08-368 8.2 EMBAUCHE D’UN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE- YAMASKA TENUE LE 11 JUILLET 2002
- N. M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉORPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L’EST TENUE LE 20 JUIN 2002
- N. M. 9.3 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE CONCERNANT LE DOSSIER DE MONSIEUR JOSEPH-LOUIS ENRIGHT

10. VARIA

- 2002-08-369 10.1 OFFRE D’ACHAT DU LOT 874-1 DU CADASTRE DU CANTON FARNHAM
- 2002-08-370 10.2 MAGAZINE AU QUÉBEC
- 2002-08-371 10.3 SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE BROMONT
- 2002-08-372 10.4 DEMANDE D’APPUI RELATIVE À UNE DEMANDE D’AFFICHAGE AUTOROUTIER AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, DANS LE CADRE DU MONDIAL DE VÉLO ET DES CHAMPIONNATS MASTERS MONDIAUX UCI

5 AOÛT 2002

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

2002-08-373

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2002-08-339

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOÛT 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 5 août 2002 avec la modification suivante :

- le sujet numéro 4.2 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2002-08-340

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 juillet 2002.

ADOPTÉ

5 AOÛT 2002

2002—08—341

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JUILLET 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2002 au montant de **CINQ CENT TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET QUARANTE-SIX CENTS (503 643,46 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE JUILLET 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juillet 2002. Le montant des permis émis durant le mois de juillet 2002 se chiffre à **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE DOLLARS (3 373 540 \$)**.

2002—08—343

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
17 JUILLET 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 AOÛT 2002

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 juillet 2002.

ADOPTÉ

2002-08-343

TOURNOI DE GOLF DES PETITS DÉJEUNERS DE ROXTON POND

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas participer au tournoi de golf des petits déjeuners de Roxton Pond.

ADOPTÉ

N. M.

**TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE LA
SCÉROSE EN PLAQUES**

Le sujet numéro 4.1 est reporté à une séance subséquente.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ
MILLE DOLLARS (465,000 \$) RELATIVEMENT À LA
RELOCALISATION DE LA RUE CHAMPLAIN AINSI QU'À L'ACHAT
DU TERRAIN OÙ EST LOCALISÉ LE RÉSERVOIR CHAMPLAIN**

Monsieur le conseiller PIERRE BRASSARD donne avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt d'une somme de QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE DOLLARS (465,000 \$) relativement à la relocalisation de la rue Champlain ainsi qu'à l'achat du terrain où est localisé le réservoir Champlain.

5 AOÛT 2002

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE
REVITALISATION DU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE
TECHNOLOGIE**

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation du parc industriel de haute technologie.

2002—08—344

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 863-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU
PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 863-2002 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE » lors de son adoption.

ADOPTÉ

2002—08—345

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 AOÛT 2002

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} mai 2002 au 31 juillet 2002.

D'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2002—08—346

MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU l'entente avec la Caisse Populaire de Granby-Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander une marge de crédit en faveur de la Ville de Bromont d'un montant de **UN MILLION SEPT CENT MILLE DOLLARDS (1 700 000 \$)** à la Caisse Populaire de Granby-Bromont pour l'exercice financier 2002.

ADOPTÉ

2002—08—347

**FRAIS DE CONDOS – SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES
HIBERNA**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Danielle Rioux comme représentante de la Ville de Bromont pour siéger à l'assemblée des copropriétaires.

D'entreprendre des discussions avec le syndicat des copropriétaires afin de revoir la déclaration de copropriété dans le but de modifier la quote-part des terrains non construits ;

5 AOÛT 2002

D'entreprendre des discussions avec le syndicat des copropriétaires dans le but de modifier les exigences de construction afin de faciliter la vente des six terrains.

DE ne pas payer la somme de 5 618,00 \$ pour les frais de condos pour les années 2001-2002 et 2002-2003 tant que les autres dossiers ne sont pas réglés.

ADOPTÉ

~~2002-08-348~~

ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU la résolution 2002-01-009 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

| Service | Description | \$ Prévus | \$ Réel | \$ Écart |
|----------------|-------------------------|------------------|----------------|----------------------|
| Administration | Photocopieur | 17 500,00 \$ | 16 875,83 \$ | (624,17 \$) |
| Police | Véhicules | 66 000,00 \$ | 65 403,84 \$ | (596,16 \$) |
| Incendie | Appareils respiratoires | 29 208,77 \$ | 28 733,32 \$ | (475,45 \$) |
| Trésorerie | Système téléphonique | 15 000,00 \$ | 15 644,25 \$ | 644,25 \$ |
| TOTAL | | | | (1 051,53 \$) |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (1 695,78 \$)**.

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **SIX CENT QUATRANTE-QUATRE DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (644,25 \$)** pour financer les écarts excédentaires de certains achats prévus et que la dite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ

5 AOÛT 2002

2002-08-349

**ACHAT D'UNE IMMOBILISATION FINANÇÉE À MÊME LE
SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2002**

ATTENDU la résolution no 2002-06-265 et 2002-01-009 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés :

| Service | Description | \$ Prévus | \$ Réel | \$ Écart |
|----------------|--------------------|------------------|----------------|------------------|
| Filtration | Analyseur de COT | 60 147.00 \$ | 60 146.79 \$ | (0.21 \$) |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la somme de **VINGT ET UN CENTS (0,21 \$)** à même le surplus accumulé pour financer les dépenses en immobilisations.

ADOPTÉ

2002-08-350

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU COÛT DES TRAVAUX DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DES FEUX
DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE PIERRE-
LAPORTE ET DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT**

ATTENDU le protocole d'entente avec le ministère des Transports relativement aux feux de circulation à l'intersection de la route Pierre-Laporte et du boulevard de l'aéroport ;

ATTENDU QUE la Ville participera financièrement au coût des travaux du ministère des Transports pour les feux de circulation Pierre-Laporte ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2001-12-541 autorisait le financement de la participation financière de la Ville pour la somme de 71 000 \$ à même le surplus ;

ATTENDU QUE la participation financière de la Ville de Bromont est de 58 602,96 \$;

5 AOÛT 2002

ATTENDU QUE l'excédent de financement est de 12 397,04 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à retourner la somme de **DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DIX SEPT DOLLARS ET QUATRE SOUS (12 397,04 \$)** au surplus non affecté.

ADOPTÉ

2002—08—351

CONSULTATIONS GÉNÉRALES (RETAINER)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$), taxes en sus**, à la firme Paradis Lemieux, avocats, somme représentant le frais de consultations générales (Retainer), pour la période du 1^{er} août 2002 au 31 juillet 2003.

ADOPTÉ

2002—08—352

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 843, RUE DE LAVIOLETTE

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire Le Guide, dans son édition du 20 juillet 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 AOÛT 2002

D'accorder une dérogation mineure afin de rendre conforme la hauteur (10 mètres) d'une habitation trifamiliale en structure jumelée, lot 843 du cadastre de Bromont, rue de Laviolette alors que la hauteur permise est de 8 mètres.

ADOPTÉ

2002—08—353

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 1457-2, 10,
BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 02-088 ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire Le Guide, dans son édition du 20 juillet 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dérogation mineure afin de rendre conforme le bâtiment principal situé au 10, boulevard de Bromont, lot 1457-2 du cadastre du canton de Shefford, qui empiète d'une profondeur de 0 à 2.62 mètres sur une distance de 14,25 mètres à l'intérieur de la marge arrière prescrite de 15 mètres.

ADOPTÉ

2002—08—354

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC, CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QU'il y a eu des pourparlers avec monsieur Mario Ménard, propriétaire du centre équestre, pour l'acquisition des droits relativement à la ceinture de randonnée se trouvant sur sa propriété;

ATTENDU QUE monsieur Mario Ménard est en accord avec les transactions à venir, cependant la Ville de Bromont doit acquérir du ministère des Transports du Québec, dans un premier temps, une parcelle de terrain se situant sur le parcours de la ceinture de randonnée, avant de procéder aux transactions avec monsieur Ménard;

5 AOÛT 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont acquière du ministère des Transports du Québec une parcelle de terrain étant une partie du lot 89, cadastre officiel du Canton de Brome, circonscription foncière de Brome, d'une superficie de cinq cent soixante-deux mètres carrés et neuf dixièmes (562,9 m. ca.), au montant de **SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (790,00 \$)**, taxes applicables en sus;

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$)** au ministre des Finances, somme représentant un dépôt accompagnant l'acceptation de l'offre d'achat dûment signée, le solde étant payable à la signature de l'acte notarié

DE mandater Me Christiane Dussault, notaire, afin de procéder à l'acte d'acquisition entre les parties;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte d'acquisition du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

2002—08—355

**OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 96 DU CADASTRE
OFFICIEL DU CANTON DE BROME, INTERSECTION CHEMIN DE
GRANBY ET RUE SHEFFORD, FAITE PAR MADAME CLAIRE
SAINT-JEAN**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre d'une partie du lot 96, du cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Madame Claire St-Jean ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte, telle que rédigée, l'offre d'achat d'une partie du lot 96, du cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de 1 075 mètres carrés, faite par Madame Claire St-Jean, pour la somme de **CINQ CENTS DOLLARS, taxes applicables en sus.**

5 AOÛT 2002

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite offre d'achat.

ADOPTÉ

2002—08—356

**OFFRE D'ACHAT DU LOT 261 DU CADASTRE DE BROMONT, RUE
DE LAVIOLETTE, FAITE PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS
BRUNELLE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre du lot 261, du cadastre officiel de Brome, faite par Monsieur Jean-François Brunelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte, telle que rédigée, l'offre d'achat du lot 261, du cadastre officiel de Bromont, d'une superficie de 2 229,67 mètres carrés, faite par Monsieur Jean Brunelle, pour la somme de **QUINZE MILLE DOLLARS, taxes applicables en sus.**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite offre d'achat.

ADOPTÉ

2002—08—357

**MISE AUX NORMES DES TERRAINS DE JEUX, ANNULANT LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-07-325**

ATTENDU la résolution numéro 2002-07-325 intitulée « Mise aux normes des terrains de jeux » ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire procède par l'entreprise de la firme, Entreprises Pierre Langlois, à la mise aux normes des terrains de jeux;

5 AOÛT 2002

ATTENDU QUE le montant accordé pour ce travail était de **SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS (7 847 \$)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2002-07-325.

D'accorder aux Entreprises Langlois le contrat pour la mise aux normes des terrains de jeux pour un montant de **SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS, (7 847 \$), taxes incluses.**

D'autoriser la trésorière à financer la mise aux normes des terrains de jeux à même le fonds des parcs pour la somme de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$).**

ADOPTÉ

2002-08-358

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la Ville de Bromont reconnaît l'importance pour la population du service de premiers répondants ;

ATTENDU QUE les premiers répondants doivent prendre leur véhicule personnel pour se rendre sur les lieux lors d'appels d'urgence ;

ATTENDU QUE, lors de la préparation des budgets 2002, la Ville de Bromont avait prévu un montant de 5 300 \$ pour les frais de déplacement des premiers répondants ;

ATTENDU les discussions avec les premiers répondants ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer un montant de **CINQ DOLLARS (5,00 \$)** au premier répondant conducteur (P1) et un montant de **DIX DOLLARS (10,00 \$)** au premier répondant accompagnateur (P2), à titre de compensation financière versée à un volontaire participant à des services d'urgence, et ce, pour chaque appel effectué par le répartiteur lors d'un incident, le tout rétroactivement au 1^{er} janvier 2002.

ADOPTÉ

5 AOÛT 2002

2002—08—359

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA CROIX-ROUGE
CANADIENNE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** à la Croix-rouge canadienne, division du Québec, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la campagne de financement 2002 de l'organisme.

ADOPTÉ

2002—08—360

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE
« ÉPILEPSIE EN FÊTE »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut participer pas à la campagne de financement « Épilepsie en fête ! ».

ADOPTÉ

2002—08—361

DEMANDE DE CHANGEMENT DU NOM DE LA RUE DE SAGUENAY

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Roger Ricard relative au changement de nom de la rue du Saguenay ;

ATTENDU QUE les noms de rues du secteur du mont Brome sont en majorité des noms de Villes, Comtés ou de districts électoraux ;

5 AOÛT 2002

ATTENDU QUE, pour donner le nom d'une personne à une rue, la Commission de toponymie du Québec exige que ladite personne soit décédée depuis au moins un an ;

ATTENDU QUE, dans le cas contraire, la Commission de toponymie n'officialisera pas le nom choisi par la Ville ;

ATTENDU QUE le changement du nom de la rue du Saguenay impliquerait qu'un grand nombre de citoyens doivent changer leur adresse ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut accéder à la demande de Monsieur Roger Ricard.

ADOPTÉ

2002—08—362

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES HALTES ROUTIÈRES

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Québec étudierait présentement un projet de réaménagement complet des haltes routières dont il a la responsabilité ;

ATTENDU QU'il est potentiellement prévu d'offrir des services de restauration plus élaborés et des postes à essence dans les haltes routières ;

ATTENDU QUE cette démarche pourrait faire en sorte de rendre les voyageurs captifs de l'autoroute et de priver nos restaurateurs, postes à essences et les autres commerces environnants d'un certain achalandage ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont appuie ses commerçants dans leurs démarches d'opposition à ce projet.

DE transmettre la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska pour demander un appui régional dans ce dossier.

ADOPTÉ

5 AOÛT 2002

2002—08—363

RÉCLAMATION DE MONSIEUR LUCIEN LORTIE

ATTENDU QUE la résidence de Monsieur Lortie est très près de la rue Shefford et que les opérations de déneigement sont souvent effectuées dans des conditions difficiles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT QUATRE DOLLARS ET QUINZE CENTS (104,15 \$)** à Monsieur Lucien Lortie, somme représentant le paiement des matériaux relatifs à la réparation de la propriété de Monsieur Lortie.

ADOPTÉ

2002—08—364

LOCATION DU CASSE-CROÛTE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire offre des services à la population de Bromont ;

ATTENDU QUE le service de restauration est essentiel à l'opération d'un aréna ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE signer un contrat d'une année renouvelable entre la Ville de Bromont et le Club de patinage artistique de Bromont, pour la location du casse-croûte du Centre sportif et culturel de Bromont pour un montant de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$)**, taxes applicables en sus.

ADOPTÉ

5 AOÛT 2002

2002—08—365

SERVICE D’AFFÛTAGE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire offre des services à la population de Bromont ;

ATTENDU QUE le service d'affûtage est essentiel à l'opération d'un aréna ;

ATTENDU QUE le SLCVC offre des services à la population de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, un contrat avec l'organisme L'Avalanche AA Yamaska pour la location du Pro-shop du Centre sportif et culturel de Bromont.

ADOPTÉ

2002—08—366

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ACCORDÉ À LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser la trésorière à verser la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** à la société de développement économique de Bromont.

ADOPTÉ

2002—08—367

**EMBAUCHE D’UNE EMPLOYÉE SURNUMÉRAIRE POUR
REMPLENER LA RÉCEPTIONNISTE DURANT SES VACANCES**

ATTENDU QUE la réceptionniste prendra ses vacances du 22 juillet au 9 août 2002 ;

5 AOÛT 2002

ATTENDU les besoins du service de la trésorerie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Madame Louise Potvin à titre d'employé surnuméraire (Classe 4 , An 1) au taux horaire de 16,12 \$ l'heure pour la période du 17 juillet au 9 août 2002 et au besoin du service de la trésorerie, conditionnellement aux disponibilités budgétaires.

ADOPTÉ

2002—08—368

**EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

ATTENDU le besoin de remplacement des vacances annuelles, l'absence pour maladie de Michel Brunelle et les nombreux travaux à effectuer dans la Ville durant la période d'été ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Monsieur Alain Bourgoïn, à titre d'homme d'entretien, à partir du 17 juin 2002 au 4 septembre 2002, au taux de la classe 6, an 1, selon la convention collective en vigueur, pour un horaire hebdomadaire de 37 heures par semaine.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 11 JUILLET 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

5 AOÛT 2002

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉORPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 20 JUIN 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE CONCERNANT LE DOSSIER DE
MONSIEUR JOSEPH-LOUIS ENRIGHT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

2002—08—369

**OFFRE D'ACHAT DU LOT 874-1 DU CADASTRE DU CANTON DE
FARNHAM**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accepte l'offre d'achat du lot 874-1, du cadastre officiel du Canton de Farnham, pour la somme de **SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (75 000 \$)**, taxes applicables en sus.

QUE de cette somme, la Ville reconnaît avoir reçu la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)** en tant que dépôt remboursable si la totalité des conditions ne sont pas rencontrées.

ADOPTÉ

5 AOÛT 2002

2002—08—370

MAGAZINE AU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont accepte la « Proposition de commandite » du magazine Au Québec, telle que déposée.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'entente suite à la présente acceptation de la proposition de commandite.

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TREIZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (13 265,00 \$)**, taxes applicables en sus, selon les modalités suivantes :

| | |
|-----|-----------------------------|
| 30% | à la signature de l'entente |
| 70% | À la livraison |

ADOPTÉ

2002—08—371

**SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS
SPORTIFS DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)** à Mondial de vélo.com, somme représentant une subvention versée à l'organisme dans le cadre de la tenue des Championnats du monde Masters UCI de vélo de montagne.

ADOPTÉ

5 AOÛT 2002

2002—08—372

**DEMANDE D'APPUI RELATIVE À UNE DEMANDE D'AFFICHAGE
AUTOROUTIER AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC, DANS LE CADRE DU MONDIAL DE VÉLO ET DES
CHAMPIONNATS MASTERS MONDIAUX UCI**

ATTENDU QUE le Mondial du vélo présentera du 23 août au 2 septembre une programmation regroupant une série d'événement dans les villes de Bromont, Granby et Waterloo ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont sera l'hôte des Championnats Masters mondiaux UCI de vélo de montagne du 26 août au 2 septembre 2002 ;

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo présentera le 25 août 2002 un nouvel événement international, le Mondial CycloTour des Cantons de l'Est, série Golden Bike de l'Union cycliste internationale ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer les démarche du Mondial du vélo.com auprès du ministère des Transports du Québec, afin que lesdits événements soient annoncés, temporairement, sur l'autoroute des Cantons de l'Est afin que les participants et les visiteurs soient dirigés de façon adéquate.

ADOPTÉ

N. M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Pascal Salois se demande pourquoi il n'est pas accepté comme pompier volontaire alors qu'il possède les qualifications requises et qu'il demeure à Bromont contrairement à d'autres pompiers.
- Monsieur Roger Bourque demande comment l'argent réservé au projet « Bromont, ville branchée » a été dépensé. Pour ce qui est du projet de réfection de la rue Shefford, il veut savoir si les citoyens ont été informés du coût du projet en soulignant que la réfection de la rue Shefford a déjà été faite au début des années 90.

5 AOÛT 2002

- Monsieur Lucien Lortie, résidant de la rue Shefford, donne à Monsieur Bourque des précisions sur le type de travaux de réfection réalisés sur la rue Shefford au début des années 90 et que ces travaux n'avait rien à voir avec la fondation de la rue. Il souligne que la brochure de Tourisme Québec, version anglaise, donne des renseignements incomplets sur Bromont. Il se plaint de la vitesse sur la rue Shefford et sur la rue Jacques-Cartier. En outre, il informe le Conseil que c'est une infraction que de traverser les deux lignes jaunes de la rue Shefford. Selon Monsieur Lortie, le golf du Parcours du vieux village devait être mieux annoncé.

2002—08—373

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER